



# Fiche d'information

## Chapitre 01.01 de la LiMA: tire-laits

Modification du 1<sup>er</sup> avril 2020 de la Liste des moyens et appareils (LiMA)

---

Date : 25 mai 2020

---

### Indications/limitations

Les tire-laits servent à assurer l'alimentation du nourrisson avec du lait maternel lorsque l'allaitement n'est pas possible en raison d'une maladie. Jusqu'à présent, aucune indication médicale concernant ces appareils ne figurait sous forme de limitation dans la LiMA. Selon l'art. 25 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), les moyens et appareils servant à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles font partie des prestations prises en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS). Dans le cadre de la révision de la LiMA, les indications des tire-laits ont été définies avec l'aide d'un groupe d'experts. Ils sont remboursés par l'AOS en cas de maladie du nourrisson ou de sa mère allaitante, ou si la mère et l'enfant sont séparés pour des raisons médicales. Les dispositifs médicaux visant à prévenir les maladies ne constituent pas des prestations obligatoirement à la charge de l'AOS. L'utilisation d'un tire-lait pour offrir plus d'indépendance à la mère ne donne pas non plus droit à un remboursement.

### Positions d'achat

Le remboursement d'un tire-lait double (tirage du lait des deux seins en même temps) est en outre limité aux prématurés. En l'absence de maladie, les autres raisons, telles que la naissance de jumeaux ou la réduction de la durée du tirage, ne constituent pas une indication pour la prise en charge d'un tel appareil.

Outre la position pour l'achat d'un tire-lait manuel, le chapitre comprend désormais deux positions pour l'achat d'un appareil électrique (respectivement pour un tire-lait simple et double). Dans le cas d'une probable utilisation prolongée à des fins thérapeutiques (p. ex. en cas de maladie organique de l'enfant), l'achat est conseillé.

### Position de location

En ce qui concerne la location, comme jusqu'à maintenant la liste ne distingue pas les tire-laits simples des tire-laits doubles. Les appareils à louer disponibles sur le marché sont principalement des équipements professionnels, plus économiques en raison de leur longue durée de vie. Pour la location, le montant maximal de remboursement (MMR) comprend la reprise, le nettoyage et la réparation. Les tire-laits peuvent être loués pour une durée de huit semaines maximum. Ce délai coïncide avec le contrôle final de la période post-partum, qui a lieu après six à dix semaines, et avec la fin de l'exemption de la participation aux coûts, qui s'applique jusqu'à huit semaines après l'accouchement (art. 64 LAMal). Dans des cas médicalement fondés, la durée maximale de location peut être prolongée de huit semaines supplémentaires.

### Set d'accessoires

Un set d'accessoires est inclus lors de l'achat d'un tire-lait. Parfois, la taille de la tétérille doit être adaptée pour des raisons médicales et un deuxième set est nécessaire. En outre, le set d'accessoires doit être remplacé pour chaque enfant, raison pour laquelle ces positions doivent aussi être remboursées. La prise en charge d'un set d'accessoires pour tire-lait double est limitée aux prématurés.